

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 septembre 2017

Délibération n° 2017-2035

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sathonay Camp

objet : Place Thévenot - Requalification - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mmes Sarselli, Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Aggoun, Mme Berra (pouvoir à M. Huguet), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Lebuhotel (pouvoir à M. Sturla), Roche (pouvoir à M. George), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : Mme Burillon.

Conseil du 11 septembre 2017**Délibération n° 2017-2035**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Place Thévenot - Requalification - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Sathonay Camp - Requalification place Thévenot fait partie du plan de programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

La Commune de Sathonay Camp se trouve sur le plateau nord, dans la continuité de la Croix-Rousse et de Caluire et Cuire, entre la rivière Saône et le fleuve Rhône. L'urbanisation de Sathonay Camp s'est développée autour du camp militaire. L'essentiel des commerces se trouve sur les axes qui ceignent le camp. Le camp a fermé en 1997, ce qui a permis de libérer 34 hectares de terrain près du centre-ville. En 2006, la Communauté urbaine de Lyon a voté la création de la ZAC Castellane sur une partie du terrain libéré, l'autre partie restant à l'État pour l'implantation d'un pôle régional de Gendarmerie.

De l'autre côté de ce tènement, se situe la place Thévenot devant la mairie. Elle jouit d'une situation centrale et rassemble l'essentiel des équipements et des services publics de la commune : mairie, salle des fêtes et école notamment. L'objet de la requalification de la place Thévenot consiste à répondre aux enjeux suivants :

- la mise en valeur des équipements publics : le traitement de l'espace public doit être l'occasion de mettre en valeur les différents bâtiments dont la mairie et l'école,
- le rapprochement des différents quartiers : la place est un des lieux d'articulation et de couture entre le camp militaire en cours de reconversion à travers l'aménagement de la ZAC Castellane et le village actuel situé le long du boulevard de Castellane ceinturant le camp.

Le périmètre d'intervention sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon englobe la place actuelle ainsi que les espaces à proximité, notamment la demi-chaussée du virage Faure / Castellane, le trottoir Est de la rue de la Poste et la rue des Écoles. Les espaces aménagés représentent une surface totale d'intervention de 4 300 mètres carrés.

Le coût global de l'aménagement a été évalué à 1 600 000 € TTC.

Les études de conception de la place Thévenot sont en cours, le projet sera validé à l'été 2017, dans l'objectif du lancement de l'appel d'offres travaux en octobre 2017, permettant un démarrage prévisionnel des travaux en juin 2018.

Une autorisation de programme a été individualisée par délibération n° 2012-3117 du Conseil du 25 juin 2012, pour un montant de 280 000 € en dépenses et de 220 000 € en recettes. En effet, la Commune participe au financement des études et des travaux dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) délibérée et signée en 2012, pour un montant de 220 000 € correspondant à sa quote-part de maîtrise d'œuvre, aux espaces verts, à l'aire de jeux pour enfants et à la borne fontaine. L'éclairage public est réalisé directement sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) et à ses frais.

La présente délibération a pour objet la demande d'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme portant sur le coût des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole, estimé à 1 320 000 €.

De plus, une recette complémentaire pourra être sollicitée auprès de l'Agence de l'eau, qui prendra en charge une partie du coût liée à la désimperméabilisation des sols et à la gestion des eaux pluviales, d'un montant prévisionnel estimé à ce stade à 15 000 €.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du projet de requalification de la place Thévenot à Sathonay Camp, pour un coût global prévisionnel estimé à 1 600 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant total de 1 320 000 € en dépenses et de 15 000 € en recettes à la charge :

- du budget principal pour un montant de 1 220 000 € TTC en dépenses et 15 000 € en recettes sur l'opération n° 0P06O2706, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 620 000 € en dépenses en 2018,

. 600 000 € en dépenses et 15 000 € en recettes en 2019 ;

- du budget annexe de l'eau pour un montant de 50 000 € HT en dépenses à prévoir en 2018 sur l'opération n° 1P06O2706 ;

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 50 000 € HT en dépenses à prévoir en 2018 sur l'opération n° 2P06O2706.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 600 000 € en dépenses et 235 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2017.